

À Madagascar, l'accaparement des terres peut prendre des formes diverses

The Conversation - Christian Bouquet - 07/01/20

Christian Bouquet est chercheur au LAM (Sciences-Po Bordeaux), professeur émérite de géographie politique, Université Bordeaux Montaigne



Lors de la manifestation contre le projet Tana-Masoandra dans la banlieue d'Ambohitrimanjaka à Antananarivo, le 17 octobre 2019. Mamyrael / AFP

En Afrique subsaharienne et à Madagascar, le phénomène d'accaparement des terres est apparu tardivement, car le droit foncier coutumier – qui reposait sur une appropriation collective de la terre – ne permettait pas les transactions privées, avant que la Banque mondiale n'impose, à partir des années 1990, des réformes foncières introduisant la propriété privée individuelle dans un monde paysan qui ignorait largement ce nouveau concept.

C'est sans doute à Madagascar que ce basculement a été le plus spectaculaire, puisque le groupe sud-coréen Daewoo avait entrepris en 2008 de s'y faire attribuer 1 300 000 hectares de terres cultivables. La colère paysanne avait alors abouti au renversement en mars 2009 du président de la République de l'époque, Marc Ravalomanana, et au [retrait de Daewoo](#).

Au cours des dix années qui se sont écoulées depuis, les transactions portant sur les terres agricoles malgaches n'ont jamais atteint de telles superficies, mais elles ont continué à prospérer. Pour autant, le terme anglo-saxon *land grabbing* ne semble pas s'appliquer dans la mesure où sa définition – « prise de contrôle de terres agricoles d'un pays par des investisseurs étrangers » – ne correspond pas exactement aux réalités sur lesquelles nous avons travaillé lors d'un récent séjour sur le terrain. Trois cas de figure très différents ont ainsi été étudiés.

Octroi de terres riches en minéraux à une entreprise privée étrangère

On sait depuis longtemps que Madagascar est riche en sables minéralisés. Le groupe canadien Rio Tinto, qui s'intéresse particulièrement à l'ilménite, avait ciblé depuis 1998 la région de Taolagnaro (Fort-Dauphin) pour y lancer une exploitation de grande ampleur. Des [manifestations](#) parfois violentes avaient retardé le chantier mais tout était rentré « dans l'ordre » avec notamment la construction d'un port dédié à Ehoala.

Une opération similaire a donc été entreprise en 2018 dans l'arrière-pays de Toliara (Tuléar), au sud-ouest de la Grande Île, par le groupe australien Base Resources. Il souhaite exploiter l'ilménite, le zircon et le rutile, par le biais d'une société de droit malgache nommée [Base Toliara](#) à qui a été concédée une zone de 7 000 hectares.

Une enquête très précise a identifié 1 020 paysans de l'ethnie masakoro détenteurs de parcelles concernés par l'emprise minière. Ceux-ci se sont [mobilisés avec détermination](#) en avril 2019, allant jusqu'à incendier l'antenne de Base Toliara située dans le village de Ranobe, et neuf manifestants avaient été emprisonnés.

Lors de notre passage à Ranobe en octobre 2019, l'ambiance était encore très tendue, mais quelques symboles de l'exploitant minier étaient toujours visibles et apparemment tolérés.



Dans le village de Ranobé, le projet « Base Toliara » sait communiquer. Christian Bouquet, Author provided

Les paysans rencontrés n'ont pas souhaité s'étendre sur la nature de leur mécontentement, évoquant simplement sans les détailler les revendications exposées par les collectifs de défense : atteintes aux cultures et à l'habitat, offenses aux tombeaux et risques sanitaires.

Nous sommes donc allés questionner à Tuléar un responsable de l'entreprise Base Toliara afin de connaître le point de vue de l'opérateur économique. Celui-ci nous a clairement expliqué qu'un plan d'action en cours visait à identifier les « propriétaires », à estimer le montant de l'indemnisation, et à rédiger un accord. Le responsable a insisté sur le fait qu'aucun habitat n'était touché, et qu'il n'y aurait donc aucune délocalisation, affirmant que les seules terres concernées étaient du « bush », utilisé comme pâture pour les animaux. Ses dires semblaient conformes à nos propres observations sur le terrain, car nous n'avons repéré ni villages ni cultures sur la zone minière proprement dite.

Il apparaît que les négociations avec les paysans masakoro sont finalement relativement avancées. Il demeure néanmoins une inquiétude : comment parviendra-t-on à restaurer les sols à l'identique dans vingt ou trente ans lorsque les opérations d'extraction seront terminées ?

Pour le reste, la contestation sera difficile à soutenir, sauf à imaginer qu'on souhaite figer le mode de vie et de production des populations masakoro dans une sorte de conservatisme sanctuarisé au motif qu'il ne faut pas bousculer les équilibres ancestraux. Il sera intéressant de suivre dans les prochains mois l'évolution de ce dossier parce que l'État malgache, au motif qu'il doit réformer le code minier, a [suspendu les activités de Base Toliara](#) le 6 novembre 2019.

Mainmise d'un ancien ministre sur des terres fertiles

À l'ouest d'Antananarivo, un ancien dignitaire du régime conteste à 300 paysans l'occupation de près de 600 hectares de terres très fertiles

À la périphérie nord de Soavinandriana, la petite plaine en forme de cuvette d'Ampalaha est le théâtre d'un conflit foncier d'une autre nature. Il s'agit d'un héritage mal conduit de la période coloniale.

En effet, avant l'indépendance de Madagascar (1960), une grande partie des riches terres volcaniques de cette région de l'Itasy étaient exploitées par des sociétés privées, et autour de Soavinandriana, c'est la culture de l'aleurite qui avait été développée pour l'exploitation de l'huile de bancoulier, très prisée à l'époque, notamment pour les moteurs.

À l'indépendance, ces grandes propriétés ont été remises en question, et abandonnées par les colons, notamment lorsque Didier Ratsiraka (« l'Amiral rouge ») a pris le pouvoir en 1975. À ce moment-là les paysans, souvent d'anciens travailleurs agricoles des grandes sociétés huilières, ont occupé les terres mais n'ont pas conservé les bancouliers.

Ces terres ont alors été considérées comme « nationalisées » par le régime de Ratsiraka, puis « récupérées légalement » par certains dignitaires du régime, dont un ancien ministre, qui a fait borner l'emprise en 1988. Celui-ci n'ayant développé aucune activité agricole sur place jusqu'en 2005, les paysans – environ 300 familles – ont considéré qu'ils étaient chez eux et que ces champs étaient les leurs. Chaque année, ils exploitent du maïs selon des méthodes certes extensives, mais ils n'ont pas d'autre moyen de survie.



Dans la plaine d'Ampalaha, les paysans continuent à occuper les terres contestées. Christian Bouquet, Author provided

Depuis 2005, les procès se succèdent, généralement à l'avantage du notable qui menace de niveler la plaine au bulldozer pour y planter un immense verger de litchis, mais qui pour l'heure n'est pas passé à l'acte. Plusieurs collectifs de défense encadrent les mobilisations populaires de soutien, mais force est de constater que les familles paysannes concernées ne pèsent pas lourd face à un dignitaire fort bien replacé dans le nouveau régime.

Depuis plusieurs années, je me rends régulièrement dans cette zone et j'ai pris l'attache de tous les acteurs (maire, député, préfet, leaders paysans, avocats, collectifs de défense, ainsi que l'ancien ministre et son fils, haut placé dans le système actuel) pour essayer de démêler le tricotage juridique qui a conduit à la présente situation. Celle-ci n'est guère favorable aux petits exploitants. Si la justice les confortait dans leur occupation des terres, leur modèle de production resterait trop extensif pour avoir un avenir. En effet, cette plaine d'Ampalaha présente une topographie parfaite pour devenir un latifundium : c'est une cuvette à peine incurvée sur laquelle des machines modernes auraient tôt fait de tout labourer d'un coup, de semer et de récolter avec une main-d'œuvre de seulement quelques hommes, et avec des rendements sensiblement plus élevés. Mais quid des 300 familles ?

Et si un arrangement amiable conduisait à une indemnisation, ces familles devraient également partir. Nous sommes donc en présence d'un exemple d'accaparement de terres qui semble simple à dénoncer en première lecture, puis qui se révèle sensiblement plus complexe au fur et à mesure qu'on approfondit les différents éléments du dossier. Par ailleurs, le conflit étant malgacho-malgache, il ne s'agit plus de *land grabbing*.

Quand l'État cherche à réquisitionner des terres pour un grand projet urbain

À proximité d'Antananarivo, l'État souhaite préempter 1 000 hectares de rizières pour y construire une ville nouvelle destinée à désengorger Antananarivo

Parmi les grands chantiers entrepris par le nouveau président Andry Rajoelina figure en bonne place un projet de délocalisation partielle de la capitale Antananarivo au profit d'une ville nouvelle, nommée Tana Masoandro (« Rayon de soleil »), qui serait implantée à environ quinze kilomètres au nord-ouest et en aval de l'actuelle métropole sur la rive gauche de la rivière Ikopa.

À l'évidence, le besoin de trouver une solution aux problèmes de circulation que connaît Tana depuis une vingtaine d'années était devenu impératif. L'idée de déconcentrer la capitale et l'ensemble de l'agglomération (qui compte

8 millions d'habitants en 2020) était déjà dans l'air dans les années 1990, car la ville souffre d'une topographie et d'un habitat qui laissent peu de place pour le percement de grandes artères.

L'État malgache envisage donc de réquisitionner 1 000 hectares de terres entre les communes d'Ambohidrapeto et d'Ambohitrimanjaka. Dans un premier temps, 300 hectares seront remblayés et aménagés pour recevoir plusieurs dizaines de milliers de logements, ainsi que des bâtiments administratifs où seront relocalisés la plupart des ministères. Des centres d'affaires et des hôtels seront également ouverts pour que cette ville nouvelle devienne rapidement le poumon économique de la capitale.

Naturellement, les détenteurs des rizières qui occupent actuellement la zone impactée se sont mobilisés et entendent faire valoir leurs droits, invoquant leur présence sur place de longue date, leur activité agricole menacée, et les tombeaux de leurs ancêtres, ce qui est tout à fait légitime. Des [manifestations](#) ont eu lieu, dont l'une fut violente et fit plusieurs blessés en octobre 2019.

Sur le terrain, l'observation du géographe conduit à un point de vue plus nuancé. En effet, s'il est vrai qu'un certain nombre de rizières sont actives et exploitées par ces cultivateurs dont on connaît le savoir-faire, beaucoup sont déjà asséchées et connaissent le sort de toutes les rizières proches des grandes villes : elles sont devenues des gisements d'argile pour la fabrication de briques cuites. Les briqueteries, avec leur odeur âcre, font désormais partie des paysages péri-urbains malgaches, et leur caractère informel ne simplifie pas les projets d'aménagement du territoire.



À Madagascar, les rizières péri-urbaines sont souvent transformées en briqueteries. Ici en périphérie d'Antananarivo.
Christian Bouquet, Author provided

Tana Masoandro illustre donc une autre forme d'accaparement des terres, déjà observée à [Kilamba](#) (Angola) ou à [Ouaga 2000](#) (Burkina Faso). Les opérations de « déguerpissement » butent alors sur un droit foncier coutumier (urbain et rural) qui ne relève pas tout à fait du droit dit « moderne », dans lequel la question de la propriété privée individuelle de la terre ne se poserait pas, et où l'État disposerait d'un droit de préemption clair assorti d'indemnités généralement convaincantes. À Tana Masoandro, nous sommes en présence d'une forme d'accaparement des terres déclenchée par l'État pour des raisons qui semblent rejoindre l'intérêt général, voire l'intérêt supérieur du pays. Mais plusieurs centaines de petits paysans, peu sécurisés au plan juridique, risquent d'en faire les frais.

Peut-on accaparer des terres pour de bonnes raisons ?

À Madagascar, plusieurs milliers d'hectares de terres sont donc respectivement convoités par une entreprise étrangère à côté de Tuléar, par un dignitaire du régime dans l'Itasy, et par l'État malgache à la périphérie de la capitale Antananarivo. Les trois cas de figure sont différents. À Tuléar, une société australienne veut extraire l'ilménite et – d'une certaine manière – transformer les cultivateurs locaux en salariés d'une exploitation minière. En Itasy, des paysans pratiquant une agriculture extensive et peu productive sont menacés par un projet relevant de l'agro-business, conduit

par un Malgache aisé. À Antananarivo, c'est l'État qui souhaite aménager son territoire urbain dans le sens de l'intérêt public.

Dans les trois lieux, des manifestations de protestation ont été organisées, parfois violentes et suivies d'emprisonnements. Toutefois, ainsi qu'on a tenté de le montrer, les trois situations sont inégalement défendables. Et l'injustice la plus criante – celle qui concerne les paysans d'Ampalaha – sera sans doute la plus facilement étouffée. Rien n'a changé depuis Jean de la Fontaine : « Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir... »

Source : <http://theconversation.com/a-madagascar-laccaparement-des-terres-peut-prendre-des-formes-diverses-129248>